

## Règlement du jeu-concours et informations sur la protection des données

1. Le jeu-concours est organisé par le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) - Autorité de gestion du programme Interreg V A Grande Région.
2. Le jeu concours commence le 21.09.2021 à 12h00 et prend fin le 04.01.2022 à 12h00 sur la page Facebook et le compte Instagram du programme Interreg V A Grande Région. Une question est publiée tous les mardis à 12h00 sur la page Facebook et le compte Instagram du programme Interreg V A Grande Région. Chaque question portera sur un projet financé par Interreg V A Grande Région.
3. Un ou plusieurs lots sont mis à disposition chaque semaine par les opérateurs de projets Interreg V A Grande Région. La nature des lots à gagner est annoncée en même temps que la question dans la publication Facebook/Instagram.
4. Pour participer, il faudra poster la réponse à la question en commentaire sous la publication Facebook et/ou Instagram. Il est possible de poster sa réponse pendant une semaine jusqu'au lundi suivant à 17h00.

Une même personne peut participer à la fois sur Facebook et Instagram, mais ne pourra recevoir qu'un seul lot.

La participation est réservée exclusivement aux personnes âgées de 16 ans révolus domiciliées en Belgique, en Allemagne, au Luxembourg ou en France.

5. Un tirage au sort est effectué parmi les participant.e.s sur Facebook et Instagram via un générateur aléatoire.

La participation au jeu concours entraîne pour les gagnant.e.s le consentement à la publication de leur nom d'utilisateur/d'utilisatrice Facebook/Instagram sur la page Facebook/Instagram d'Interreg V A Grande Région.

Les gagnant.e.s seront informé.e.s par un message privé sur le compte Facebook/Instagram qu'ils/elles auront utilisé pour participer. Le/La gagnant.e consent d'ores et déjà à ce qu'on lui envoie un tel message Facebook/Instagram.

Pour la confirmation d'attribution et la remise du lot, la/le gagnant.e devra alors communiquer ses coordonnées (nom, adresse, adresse mail, numéro de téléphone et date de naissance) dans un délai de 14 jours ouvrables.

Passé ce délai, le gagnant qui n'aurait pas réagi perdra tout droit à son prix, qui fera l'objet d'un nouveau tirage au sort.

6. Les coordonnées de la gagnante ou du gagnant seront transmises au projet concerné. Celui-ci se charge de l'envoi du lot par voie postale ou par voie électronique (pour les bons

par exemple). L'opérateur de projet peut convenir d'une remise en main propre avec la/le gagnant.e, si celle-ci/celui-ci n'y voit pas d'inconvénient.

7. Les données personnelles seront utilisées exclusivement pour la réalisation du jeu concours et en ce qui concerne l'indication obligatoire de la date de naissance et de l'adresse des gagnants, exclusivement aux fins de vérification de l'âge et du domicile. Les informations recueillies ne seront transmises à des tiers que dans la mesure où cela sera nécessaire pour réaliser le jeu. Elles ne seront pas transmises à d'autres tiers. Dès que les données ne seront plus utilisables aux fins de l'exécution du jeu concours, l'organisateur et ses partenaires s'engagent à les effacer dans un délai maximum d'un mois à compter de la fin du jeu.

Chaque participant.e dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression des données qui le concernent. En outre, la/le participant.e peut faire valoir son droit à la limitation du traitement et à la portabilité de ses données.

Pour exercer ces droits, il faut adresser un courrier à la Société Organisatrice ou un email à [rgpd@interreg-gr.lu](mailto:rgpd@interreg-gr.lu).

8. Si des utilisateurs publient des contenus de leur propre chef dans le cadre du jeu concours, ces contenus ne devront pas être illicites. Autrement dit, ils ne devront notamment pas être de nature insultante ou vexatoire, contenir de fausses informations ni constituer une violation des droits de propriété intellectuelle. Le programme Interreg V A Grande Région ne saurait être tenu responsable d'éventuelles violations du droit émanant d'utilisateurs et de participants au jeu concours.
9. Tout abus du jeu concours est interdit. En cas d'abus ou d'autre perturbation du jeu concours, nous nous réservons le droit de l'adapter ou de le modifier, voire d'y mettre fin avant la date prévue. Le programme Interreg V A Grande Région décline toute responsabilité.
10. *Le présent jeu concours n'est nullement lié à Facebook/Instagram et n'est nullement parrainé, soutenu ni organisé par Facebook ou Instagram.*

*Interlocuteur* : GECT - Autorité de gestion du programme Interreg V A Grande Région | Secrétariat Conjoint, 4 place de l'Europe L-1499 Luxembourg. *Contact* : Secrétariat conjoint, 11 bd J.F. Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette.

11. Tout recours par voie judiciaire est exclu.